



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Annotation

**Séance
extraordinaire du
10 décembre
2012**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 10^{ième} jour de décembre deux mille douze, sous la présidence de madame Céline Geoffroy, Mairesse. La session débute à 19:00 heures.

Sont présents formant quorum;

Mme Céline Geoffroy, mairesse
Mme Marthe Blanchette, conseillère
M. Pierre Venne, conseiller
M. Réjean Belleville, conseiller
Mme Christine Marion, conseillère
M. Pierre Guilbault, conseiller
M. Michel Picard, conseiller

est également présent;

M. Yves Beauchamp, directeur général et secrétaire trésorier

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR

- 01.- Constatation du quorum
- 02.- Ouverture de l'assemblée
- 03.- Adoption de l'ordre du jour
- 04.- Adoption du budget 2013
- 05.- Période de Questions
- 06.- Levée de l'assemblée

01. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte.

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil;

2012-12-259

Il est proposé par Madame Christine Marion et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

Annotation

04.- ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

2012-12-260

Il est proposé par Monsieur Réjean Belleville
et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-De-Lourdes adopte le budget pour l'exercice financier 2013 tel
que présenté (Copie annexée au présent procès-verbal).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

05- PÉRIODE DE QUESTIONS

06- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé ;

2012-12-261

Il est proposé par Madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19 :30 hre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

«Je, Céline Geoffroy, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal».

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Yves Beauchamp
Directeur général et secrétaire-trésorier